



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lieutenant de louveterie

Gap, le 30/08/2024

Appel à candidature de lieutenants de louveterie

Le mandat des 25 lieutenants de louveterie des Hautes-Alpes, nommés pour cinq ans, arrivant à échéance le 31 décembre 2024, un appel à candidature est lancé pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Placés sous l'autorité de M. le préfet des Hautes-Alpes, les lieutenants de louveterie concourent à la régulation et à la destruction des animaux d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de la circonscription qui leur est fixée, les infractions à la police de la chasse. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage; les chasses et battues administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique ainsi que leur participation à des opérations ponctuelles dans la mise en œuvre du plan national loup (notamment les opérations de tir, dans le respect du protocole).

Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles. À ce titre, ils sont considérés par la jurisprudence administrative comme des collaborateurs occasionnels du service public. Ils doivent faire preuve de loyauté vis à vis de l'État, de réserve, de neutralité, d'une grande rigueur et d'objectivité. Ils doivent posséder une parfaite maîtrise des textes réglementaires concernant la louveterie et la chasse, une connaissance éprouvée du territoire, des hommes et de la faune ainsi que des compétences techniques et des aptitudes à la médiation et au commandement.

Les lieutenants de louveterie, nommés sur une circonscription, peuvent néanmoins avoir à intervenir sur l'ensemble du département en fonction des besoins. Leur mandat nécessite une grande disponibilité notamment la nuit et en période estivale. Ils sont tenus de posséder les moyens matériels indispensables pour remplir leurs fonctions techniques. S'ils sont défrayés de leurs indemnités kilométriques liées à leur mobilisation soutenue dans des opérations d'intervention sur les loups, ce n'est pas le cas pour les missions de régulation des populations grands gibiers, qui restent à leur charge.

Les candidats doivent être âgés de moins de 75 ans, de nationalité française, jouir de leurs droits civiques et résider dans les Hautes-Alpes ou dans un canton limitrophe.

Le dossier de candidature comprendra impérativement les pièces suivantes :

- une lettre de motivation, justifiant notamment des compétences cynégétiques du candidat ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- un justificatif de domicile ;
- une photocopie du permis de chasser, datant d'au moins 5 ans ;
- une attestation manuscrite des candidats justifiant de leur engagement :

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

- à entretenir à leurs frais, soit un minimum de 4 chiens courants réservés exclusivement à la chasse au sanglier ou au renard, soit au moins 2 chiens de déterrage, en mentionnant l'adresse du chenil ;
- à ne pas exercer d'activité, rémunérée ou bénévole, susceptible d'entraîner des conflits d'intérêt avec leur nomination comme lieutenant de louveterie (notamment celle d'agent chargé de la police de la chasse, de garde particulier sur sa circonscription...) ;
- à ne pas avoir fait l'objet de condamnation pénale en matière de chasse, de pêche et de protection de la nature, et à informer dans le délai d'un mois la DDT des Hautes-Alpes de toute condamnation, retrait de permis de conduire ou de permis de chasser qui surviendrait pendant l'exercice de leur mandat.

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature **avant le 30 septembre 2024** à la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes, par courrier, sur rendez-vous (04 92 40 35 00) ou par mail à ddt-saer@hautes-alpes.gouv.fr

DDT des Hautes-Alpes – Service de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
3 place du Champsaur BP 50 026 05 001 GAP Cedex

Retrouvez toutes les informations utiles pour candidater sur le www.hautes-alpes.gouv.fr.

Suite au dépôt de leur dossier, les candidats sans expérience préalable dans la louveterie seront recontactés par l'Association des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Alpes pour participer à une opération d'intervention, afin qu'ils puissent mieux appréhender les fonctions et le cadre d'intervention. Ils seront également convoqués pour un entretien avec les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Hautes-Alpes.

**Bureau de la communication
et de la représentation de l'État**

04 92 40 48 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes